

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 25 mai à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes CAUSSADE Carole, DOMERC Valérie, Eliane DUFFAU, et Mr COTONAT Cyril, PERES André  
Absents Excusés : Mmes MARTINEZ Christine, GALLATO Nathalie et Mrs ESQUERRA Jean-Michel, GEVAERT Jean-Marie,

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

### **1) Validation devis rénovation parking Salle-des-fêtes**

Le conseil accepte à l'unanimité le devis du SIVOM pour un montant de 6843,40 € HT pour une surface de 540 m<sup>2</sup>.

Proposition d'employer des produits bio pour désherber le boulodrome.

### **2) Retour dérangements toitures Mairie, Salle des Fêtes et église St Laurent**

- Des tuiles ont été changées à la salle des fêtes lors du remplacement des gouttières.
- Le SIVOM doit établir un devis pour le remplacement du plafond endommagé de la mairie.
- Concernant l'église S Laurent, l'expert de l'assurance doit rendre un rapport pour le dommage de la foudre sur le clocher. Suite au devis du charpentier et de l'utilisation obligatoire d'une nacelle télescopique, il est étudié de faire la réparation du solin et de remanier quelques tuiles endommagées.

### **3) Retour sur les plantations 2018**

- Les haies de buis de St André vont être taillées, le traitement a été effectué.
- Abandon des travaux d'élagage du magnolia de la salle des fêtes

### **4) Livret d'accueil : validation nombre d'impression et coût**

Le livret d'accueil est terminé et disponible sous format PDF. Suite à la proposition de Mr le Maire c'est l'imprimeur Hello Print qui est retenu pour l'impression de 25 livrets, montant 43,45 € TTC.

### **5) Plantations 2018**

Valérie Domerc et Carole Caussade nous informent que les plantations autour de la croix de l'église St Laurent ont été réalisées ; ainsi que de la création d'une jardinière au boulodrome, l'ancienne sera placée à St André.

### **6) Règlement du lotissement**

Suite aux modifications du règlement du lotissement, le service ADS a approuvé lesdites modifications. L'article 9.4 mentionnera normes européennes ou NF (choix du **OU** au lieu du **ET**).

Le 9 juin 2018 est prévue la réunion des copropriétaires afin de valider ces modifications.

### **7) Commission Communal des Impôts Directs**

La réunion de cette commission est prévue le 26 mai à 10h30 afin d'étudier les nouveaux immeubles, les références catégorie 6 et 7, ainsi que la classification des nouvelles constructions.

### **8) Avis sur le Projet Régional de la Santé**

Le conseil ne se prononce pas sur ce projet par manque d'information.

### **9) Compte Personnel de Formation pour les agents**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'employeur prend en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité. Il peut prendre en charge les frais occasionnés par leurs déplacements. La prise en charge des frais peut faire l'objet de plafonds. Monsieur le Maire propose d'étudier les modalités de prise en charge de ces frais de formation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, en vue de la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation :

Pour la prise en charge de la formation

De fixer les plafonds suivants :

Plafond coût horaire pédagogique : 15 euros, dans une limite de 150 heures par action de formation, soit un plafond de coût par action de formation de 2250 euros.

Pour la prise en charge des frais de déplacement de :

Ne pas prendre en charge les frais de déplacement liés à la formation (transport, restauration, hébergement ...).

Que les demandes de compte personnel de formation (CPF) déposées seront examinées par l'autorité territoriale, suivant :

Lors de leur présentation, avec une réponse dans un délai de 2 mois.

## **12) Questions diverses**

- Il a été constaté des dégradations autour de la salle des fêtes suite à un signalement des rondes sont effectuées par la gendarmerie
- Des travaux de réfection de voirie vont être effectués sur la RD 14 entre les panneaux d'agglomération par le Conseil Départemental
- Mr le maire précise qu'une délibération sera prise au prochain conseil municipal pour désigner un correspondant dans le cadre de la protection des données informatique
- Une réunion d'information est prévue le 14 septembre 2018 à Auch par l'INSEE afin de présenter l'enquête de recensement de la population de 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H46.  
Ont signé le registre tous les membres présents.